Concentrations: la Commission autorise le projet d'acquisition de 3Com par Hewlett-Packard

La Commission européenne a autorisé, en vertu du règlement de l'UE sur les concentrations, le projet d'acquisition de 3Com Corporation par Hewlett-Packard (HP), toutes deux établies aux États-Unis. Elle a conclu que la concentration n'entraverait pas de manière significative l'exercice d'une concurrence effective dans l'Espace économique européen (EEE) ou une partie substantielle de celui-ci.

HP est l'un des principaux fournisseurs de produits, technologies, logiciels, solutions et services destinés aux particuliers et aux entreprises, ainsi qu'au secteur public et au secteur de l'éducation.

3Com est active dans la recherche et le développement, la production et la commercialisation d'équipements de communication apportant des solutions réseaux aux entreprises.

La Commission a examiné les effets de l'opération envisagée sur le secteur de la fourniture d'équipements informatiques de mise en réseau dans lequel HP et 3Com sont présentes, en particulier la fourniture de commutateurs et de routeurs, avec une éventuelle subdivision du marché selon le type de technologie ou le nombre d'utilisateurs. La Commission est parvenue à la conclusion que la concentration ne risquait pas de poser des problèmes de concurrence. L'enquête de la Commission a confirmé que l'entreprise issue de la concentration continuerait à être exposée à une concurrence mondiale importante permettant aux clients de choisir parmi un éventail d'autres fournisseurs pour leurs commutateurs et leurs routeurs.

La Commission a également constaté que malgré la présence de HP sur les marchés informatiques liés aux équipements de mise en réseau, comme les services des technologies de l'information (IT), l'opération envisagée n'aurait aucun effet vertical ou de conglomérat. La Commission a notamment établi que la nouvelle entité jouira d'une position relativement modeste dans le secteur des équipements de mise en réseau ou des services IT, où il existe de nombreux fournisseurs concurrents. Elle n'aurait donc pas la possibilité, à l'issue de l'opération, de limiter l'accès des fournisseurs concurrents d'équipements de mise en réseau aux clients d'autres produits et services IT proposés par HP.

L'opération a été notifiée à la Commission en vue de son autorisation le 8 janvier 2010.

Pour de plus amples informations sur cette affaire, voir:

http://ec.europa.eu/competition/mergers/cases/index/m114.html#m 5732

Non-opposition à une concentration notifiée (Affaire COMP/M.5732 — Hewlett-Packard/3COM)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2010/C 70/04)

Le 12 février 2010, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché commun. Cette décision se fonde sur l'article 6, paragraphe 1, point b) du règlement (CE) n^o 139/2004 du Conseil. Le texte intégral de la décision n'est disponible qu'en anglais et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il pourrait contenir. Il pourra être consulté:

- dans la section consacrée aux concentrations, sur le site internet de la DG concurrence de la Commission (http://ec.europa.eu/competition/mergers/cases/). Ce site permet de rechercher des décisions concernant des opérations de concentration à partir du nom de l'entreprise, du numéro de l'affaire, de la date ou du secteur d'activité,
- sur le site internet EUR-Lex (http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm), qui offre un accès en ligne au droit communautaire, sous le numéro de document 32010M5732.